



Genève, le 4 juin 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) – Premier point de situation

Véritable pionnier, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) applique depuis la rentrée 2018, une norme constitutionnelle unique en Suisse. Les moyens mis en œuvre permettent d'affirmer que FO18 a permis, au minimum, de trouver à la rentrée 2018 une solution pour plus de 700 jeunes qui autrement auraient été en situation de décrochage.

A Genève, environ 85% des jeunes obtiennent un premier diplôme. L'objectif de FO18 est d'augmenter ce taux de certification, notamment en luttant contre le décrochage. En effet, chaque année plus de 1300 jeunes – dont 550 mineurs – décrochent de leur formation. Les principaux défis pour la rentrée 2018 étaient donc d'empêcher 550 nouveaux décrochages et d'essayer de remettre en formation 340 jeunes mineurs ayant déjà décroché.

Pour ce faire, la direction générale de l'enseignement secondaire II (ESII) a contacté et/ou rencontré environ 800 jeunes et leurs familles. A la rentrée, seuls 180 mineurs n'étaient pas inscrits dans une formation référencée dans la base de données du DIP⁽¹⁾. On peut donc considérer que FO18 a permis de trouver à la rentrée une solution pour plus de 700 jeunes qui, autrement, auraient été en situation de décrochage.

Ce résultat réjouissant a été possible grâce, notamment, à un meilleur suivi des élèves au sein de leur établissement scolaire, un renforcement de CAP Formations et, surtout, au développement de nouvelles offres de formations pré-qualifiantes (769 places offertes, voir tableau ci-dessous).

Les premières observations montrent toutefois que si les nouvelles offres répondent à un réel besoin, il ne suffit pas de décréter une obligation de formation pour régler tous les problèmes. Sur le terrain, les professionnels peuvent faire face à des difficultés, surtout avec des jeunes pour lesquels l'école est souvent synonyme d'échec. De surcroît, on constate une complexité croissante des situations (problème de santé, phobies, etc.) rendant difficile, voire impossible, l'entrée dans un processus de formation pour les jeunes concernés.

Dès la rentrée 2019, le département va améliorer son dispositif et intensifier sa collaboration avec des partenaires externes (milieux professionnels, associatifs, communes, etc.). A titre d'exemple, en collaboration, avec le centre interprofessionnel pour la formation (CIF), une nouvelle forme de stages en entreprises avec accompagnement éducatif sera disponible dès l'automne.

Pour Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du DIP, "un bilan de FO18 ne sera possible qu'après plusieurs années, notamment par la mesure dans la durée des taux

de décrochage et de certification. Néanmoins, un immense travail a déjà été accompli et grâce à l'engagement de nombreux professionnels, le DIP a su relever un défi qui n'était pas gagné d'avance: proposer des offres de formation à des centaines de jeunes en difficultés".

⁽¹⁾ *Ce qui ne signifie pas que tous étaient sans solution, certains se trouvant dans des dispositifs externes au DIP, ou à l'étranger par exemple.*

Nouvelle offre pré-qualifiante ESII et CAP Formations	Nombre de places ouvertes à la rentrée 2018	Nombres de places sur l'année 2018-19
Deux classes préparatoires en plus (auto-moto, santé)	23	23
Création de 6 classes préprofessionnelles au CFPP	72	72
Stages par rotation dans les centres de formation professionnelle	132	132
Module 1 (remobilisation)	28	112
Module 2 (stage)	-	30
Module 3 (vers l'apprentissage)	112	280
CAP Formations : programme de retour en formation	40	120
Total	407	769
L'offre pré-qualifiante est déployée sur l'année avec plusieurs sessions (exemples: modules, programme de retour en formation). Elle prévoit une mobilité des jeunes au sein de l'offre selon leur progression. A la rentrée, 407 places étaient disponibles. Durant l'année, 769 places ont été au total disponibles pour répondre aux besoins.		

[Dossier de presse](#)

Pour toute information complémentaire : M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de communication, DIP, T. 022 546 69 68.